|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3](#_Toc7774929)-4

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel décembre 2024**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* Le 6/12/2024, deux trafiquants d’ivoire ont été condamnés à 24 mois de prison, dont 12 avec sursis, et des amendes/dommages d’intérêts.
* Plusieurs rencontres importantes ont été organisées avec les partenaires institutionnels de Conservation Justice

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 2 |
| Investigations ayant mené à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 4 |

Les investigations ont été réalisées dans deux provinces du pays, à savoir : l’Ogooué-Ivindo à Makokou et dans le Woleu-Ntem à Oyem.

Au total, deux missions d’investigations a été organisée avec quatre trafiquants majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 0 |

Le projet n’a enregistré aucune opération ce mois.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 01 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 02 |

Au cours de ce mois de décembre 2024, une seule affaire liée au trafic de faune est passée devant la chambre correctionnelle spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville. Il s’agit d’une affaire en délibéré.

**Affaire Ministère Public et Ministère des Eaux et Forêts contre WORA MBOUROU Wilfried et MONDJO Rodrigue**

Le 25 octobre 2024 à Lambaréné, le nommé MONDJO Rodrigue avait été arrêté avec 7 pointes d’ivoires entières. Lors de son interpellation, il avait cité WORA MBOUROU Wilfried comme son complice. Après l’interpellation de ce dernier, les deux présumés trafiquants avaient été présentés devant le procureur spécial le 30 octobre 2024 et placés sous mandat de dépôt.

Le 6 décembre 2024, le tribunal a déclaré MONDJO Rodrigue et WORA MBOUROU Wilfried coupables du délit de détention illégale de pointes d’ivoire. Ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 12 avec sursis et à une amende de 6 555 000 F CFA avec un sursis à hauteur de 4 555 000 FCFA.

Ils ont en outre été condamnés à payer à l’administration des Eaux et Forêts, la somme de 2 000 000 FCFA, à titre de dommages et intérêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visite de prison au cours de ce mois de décembre.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Aucune pièce médiatique en lien avec les aspects de la faune produite ce mois de décembre 2024.

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 46 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 26 |
| Collaboration sur affaires | 20 |

Durant le mois de décembre plusieurs rencontres avec les autorités et partenaires ont eu lieu.

**Estuaire (7)**

Le 6 décembre, le Directeur exécutif de Conservation Justice accompagné du Coordonnateur des activités Adjoint et du Chef de Département Juridique ont rencontré à l’aéroport de Libreville, le Chef de brigade investigation de la Douane et le responsable des renseignements de la Douane Aéroport. Le même jour, une rencontre a eu lieu avec le Capitaine Mangala d’Interpol.

Le 10 décembre 2024, le coordonnateur des activités adjoint et le chef du département juridique ont rencontré Maitre YAYA du cabinet d’avocat BOUSSOUGOU.

Le 18 décembre 2024, les juristes ont rencontré la secrétaire de parquet spéciale pour avis d’audience.

Le 12 et 27 décembre 2024 le Chef de Département Juridique s’est entretenu avec le conseiller stratégique du Chef d’Etat-major de la Police des Investigations judiciaires et la Capitaine Mangala d’Interpol.

**Ogooué Ivindo (7)**

Entre le 16 et 19 décembre 2024 à Makokou, les juristes et le Coordonnateur des activités adjoint ont rencontré le Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo, le chef antenne de la Police Judiciaire, le Procureur de la République, le Chef de poste par intérim du B2, et EVINE MBINET, journaliste et porteur du projet réseau de défenseur environnementaux contre la criminalité environnementale transnationale dans le bassin du Congo, et un apiculteur Yves OSWALD. Ils ont également rencontré le Doyen des juges d’instructions de Makokou.

**Ogooué-Lolo (9)**

Entre le 09 et le 20 décembre 2024, le juriste a rencontré à plusieurs reprise le Chef de Brigade faune de Ndangui dans le cadre des activités de la Brigade. Il a rencontré aussi à plusieurs reprises l’équipe d’installation de barrière électrice du partenaire Space for giants.

**Woleu-Ntem (23)**

Durant les journées du 20 et 21 décembre 2024, le coordonnateur des activités adjoint a rencontré une vingtaine de magistrats durant un atelier de renforcement des capacités techniques, juridiques et judiciaires des magistrats pour lutter contre la criminalité faunique en République gabonaise. Il y a également rencontré des responsables de la délégation spéciale en charge de la Mairie centrale.

# Conclusion

Le mois de décembre 2024 a marqué une période d'activités stratégiques et juridiques pour Conservation Justice.

Les investigations réalisées ont permis d'identifier quatre trafiquants, préparant ainsi le terrain pour des arrestations futures. Une opération avaient été organisée mais a du être reportée.

Sur le plan juridique, une condamnation à de la prison ferme a été obtenue, renforçant les efforts de dissuasion et la collaboration avec les autorités judiciaires.

En outre, les équipes ont multiplié les rencontres avec des partenaires institutionnels et techniques renforçant ainsi ces relations, nécessaires pour la mise en œuvre des activités.

En conclusion, décembre 2024 a permis de poser des bases importantes pour de futures actions plus visibles et impactantes.